

APPEL A PROJETS REGIONAL GRAND-EST 2025

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU SERVICE CIVIQUE

Conçu pour les jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap), le Service Civique permet aux engagés de se mettre au service des autres en réalisant une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois auprès d'un organisme agréé.

Le Service Civique joue un rôle clé dans la société en permettant aux jeunes de se sentir utiles et de contribuer à des causes d'intérêt général. Il est également un vecteur de lien social et un instrument d'éducation collective, favorisant la cohésion sociale et l'engagement citoyen. Le Service Civique est un dispositif essentiel qui peut répondre entre autres à des enjeux internationaux, environnementaux et de cohésion nationale. En impliquant les jeunes dans des missions d'intérêt général, il contribue à la construction d'une société plus solidaire, durable et engagée.

En 15 ans, le Service Civique a démontré son ancrage au sein de la société française avec 850 000 engagés depuis sa création et l'accueil de plus d'un jeune sur dix d'une classe d'âge chaque année.

En leur offrant une expérience émancipatrice, il permet aux jeunes d'acquérir des compétences transversales et citoyennes.

Élément structurant d'un « parcours d'engagement », il est l'une des politiques prioritaires du Gouvernement.

Cette politique publique prioritaire fédère de nombreux partenaires aux côtés de l'Etat. Près de 150 000 jeunes ont effectué un service civique en 2024.

Le gouvernement français a réaffirmé son engagement envers le Service Civique, reconnaissant son rôle clé dans l'engagement citoyen et la cohésion sociale. La confirmation des objectifs pour 2025 à hauteur de 150 000 jeunes volontaires témoigne de la volonté du gouvernement de soutenir les jeunes dans leurs engagements et de renforcer les missions d'intérêt général.

Les services dédiés à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES et DRAJES) souhaitent permettre en 2025 le développement du service civique dans un souci de qualité des missions proposées aux jeunes, de non-substitution à l'emploi et de qualité de l'expérience vécue par les volontaires.

STRUCTURES ELIGIBLES

Les associations, établissements publics et collectivités agréées au titre du service civique et déployant des activités avec des volontaires sur le territoire du Grand-Est.

PROJETS ELIGIBLES

Merci d'articuler votre réponse à cet appel à projets sur 2 axes maximum parmi ceux listés ci-après :

- 1- Projets visant à améliorer l'accès au service civique : jeunes sans diplômes ou qualifications, en situation de décrochage scolaire, jeunes en situation de handicap, jeunes étrangers, jeunes isolés géographiquement des lieux de mission avec des solutions de mobilité ou d'hébergement...
- 2- Projets permettant une meilleure acculturation du service civique au sein de votre organisme et un déploiement qualitatif des missions que vous proposez : organisation d'échanges de pratiques en interne avec les parties prenantes, rencontres de volontaires, maillage territorial d'outils ou de méthodes...
- 3- Projets entretenant l'héritage des jeux olympiques et paralympiques en proposant des initiatives à fort impact social et sociétal : découverte et accès à des pratiques sportives au plus grand nombre, promotion des pratiques inclusives, lutte contre les violences et les formes de discriminations, promotion de la pratique féminine, du sport santé...
- 4- Projets permettant l'accessibilité à des formations civiques et citoyennes gratuites sur :
 - Le fonctionnement de la Cité (la participation des jeunes, la citoyenneté européenne, les fondements historiques de la démocratie, la fragilité des démocraties...),
 - Les violences sexistes et sexuelles,
 - La santé mentale des jeunes,
 - La transition écologique,
 - Les médias et la protection de la vie privée, la désinformation, ses mécanismes et ses effets...

Ces formations pourront être suivies par des volontaires pouvant justifier soit de 2 formations déjà suivies, soit d'une inscription à 2 autres journées de formations.

Les formations gratuites seront également accessibles aux volontaires justifiant d'un éloignement géographique important du lieu de formation, les subventions au titre de la FCC pourront être utilisés à cet effet.

POINTS D'ATTENTION

Le soutien maximum accordé par organisme ne dépassera pas 20 000€.

--

Les demandes de subvention seront instruites conjointement par les référent-e-s départementaux en SDJES et la DRAJES et feront l'objet d'une commission régionale.

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Les demandes de subvention pourront être déposées via la plateforme www.lecompteasso.associations.gouv.fr avec le code **3795**

--

La date limite de dépôt des projets est fixée au 30 mai 2025.

--

Vous pouvez demander des renseignements complémentaires aux référent-e-s du service civique en Grand-Est dont les coordonnées figurent sur le site Internet du service civique : <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/referents/annuaire>.